Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260907-DCM_07092026_02-DE

# Bordereau de signature

## DCM_07092026_02

| Signataire | Date | Annotation |
|---|---|---|
| Laurent Meunier, Directeur General des Services | 09/09/2026 | **Action : Visa** |
| Jacky Lechable, Maire | 11/09/2026 | **Action : Signature**<br>Certificat au nom de Jacky LECHÂBLE ( Maire , COMMUNE DE DOMLOUP) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 20 mai 2026 à 15:13 au 20 mai 2029 à 15:13. |
| Laurent Meunier, Directeur General des Services | 14/09/2026 | **Action : Fin de circuit** |

Dossier de type : Délibérations // Signées par le Maire

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 035-213500994-20260907-DCM_07092026_02-DE

***République Française***

**Commune de DOMLOUP**

**Département d'Ille et Vilaine**
**Canton de Châteaugiron**

**Extrait du registre des délibérations**

**CONSEIL MUNICIPAL**
**SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 27 (dont 3 pouvoirs)

Le lundi 7 septembre deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 1er septembre 2026, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

Présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Sunita LE ROUX, Michel MERCIER, Linda BOURVIC, Franck CHARON, Jérôme CHOPIN, Ewen CORNU, Julien FESSART, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Céline LÉPINE, Patrice MELOT, Léna MONNIER, Elodie RAYMOND, Thierry ROLLAND, Camille SOCHARD

Absents(tes) excusée(s) : M.M Bernard BOUFFART (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Sandrine BOUCARD (pouvoir à Elodie RAYMOND), Yves LE GALL (pouvoir à Michel MERCIER)

Secrétaire de séance : Monsieur Franck CHARON

## 2026-07/09-02 Pays de Châteaugiron Communauté/Présentation du rapport d'activité 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-39 lequel prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport d'activité fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres, à leur conseil municipal respectif.

Considérant que le rapport d'activité pour l'année 2025 a fait l'objet d'une communication au Conseil municipal,

Considérant que le rapport d'activité 2025 du Pays de Châteaugiron Communauté a été transmis préalablement à la séance du Conseil municipal à chaque conseiller,

Vu le rapport d'activité du Pays de Châteaugiron Communauté pour l'année 2025,

Vu la présentation du rapport d'activité 2025 effectuée en séance du Conseil municipal par Monsieur Dominique DENIEUL, Président du Pays de Châteaugiron Communauté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Prend acte** de la présentation du rapport d'activité 2025 du Pays de Châteaugiron Communauté

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jacky LECHÂBLE

Le secrétaire de séance

Franck CHARON